



Monsieur le Président,

La loi de Finances pour 2026 a acté la suppression de 550 emplois à la DGFIP.

Encore une fois la DGFIP est mise à contribution alors qu'il n'y a déjà pas assez de personnels pour remplir nos missions correctement. C'est une nouvelle preuve que nos dirigeants n'ont aucun respect pour les agents et leur travail et n'ont cure que nos conditions de travail se dégradent.

Il y a les discours et les faits. Et les faits viennent contredire tous les beaux discours de l'administration.

À dire vrai, les agents de la DGFIP ont le sentiment que l'on tape toujours sur les mêmes. Le devoir d'exemplarité, sans cesse rebattu, ne passe plus. Nous en avons assez d'être exemplaire pour les autres d'autant que l'exemplarité semble être à géométrie variable si l'on en croit certains articles parus récemment dans la presse.

Les agents de la DGFIP ne sont pas responsables du déficit budgétaire ou du dérapage des dépenses publiques. Ils travaillent pour l'intérêt général et ne comprennent pas qu'ils soient stigmatisés alors qu'on leur demande d'être toujours plus efficaces dans la lutte contre la fraude fiscale ou dans la gestion des collectivités. Ils ont le sentiment que leurs efforts sont invariablement sanctionnés, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas très valorisant ni très motivant.

Alors certes, Monsieur le Directeur, il est vrai aussi que la situation de la DDFIP 62 est particulière puisqu'elle gagne 42 emplois par le jeu des relocalisations et autres redéploiements.

Nous tenions néanmoins à nous montrer solidaires de nos collègues des autres directions territoriales dont la situation ne paraît pas aussi « favorable ».

Nous tenons aussi à vous rappeler que vous êtes responsable de la santé physique et mentale des agents de la DDFIP 62. Et même si nous gagnons des emplois, la situation dans les services est difficile.

Beaucoup d'agents n'en peuvent plus. Ils nous disent que leur charge de travail et leur charge mentale ne cessent d'augmenter. Que répondez-vous à cela.

Et nous en finissons là sur ce point des emplois qui n'est de toute façon plus soumis que pour information au CSAL depuis l'année dernière. Ce changement montre d'ailleurs bien à quel point l'administration est attachée au dialogue social.

Nous évoquerons les autres points à l'ordre du jour au moment de leur présentation.